



# GT processus de contrôle

PV

28/09/2018

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>CONVENORS</b>  | Jeroen Sarrazyn (AGD&A) & Dirk Aerts (Agoria, Customs4trade)  |
| <b>SECRÉTAIRE</b> | Dirk Aerts  |
| <b>PRÉSENTS</b>   | Bart Keersmaekers, NAVES (CMA CGM)<br>Dirk Aerts, AGORIA (C4T)<br>Mieke Verpoorten, Région Hasselt<br>Jef Hermans, CEB (Portmade)<br>Herman Van Cauwenberghe, AGD&A<br>Anthony Selleslagh, AGD&A<br>Jan Van Wesemael, Voka (Alfaport)<br>Jeroen Sarrazyn, AGD&A (Région Gand)<br>Jessy van Aert, Essenscia (Evonik)<br>Johan Geerts, CRSNP (SA Intris)<br>Pascal De Weser, Gestion des risques<br>Nathalie Delestienne, AGD&A<br>Richard Jansegers, ASV/NAVES (OOCL)<br>Rudi Lodewijks, Région Hasselt<br>Sophany Ramaen, secrétariat du Forum National<br>Tim Verdijck, ICC (PwC)<br>William Sluys, Région Bruxelles   |
| <b>EXCUSÉS</b>    | Abram Op de Beeck, Essenscia (BASF)<br>Alain De Heldt, ACB (Geodis)<br>Annemie Peeters, Autorité portuaire d'Anvers<br>Bart Witdouck, Essenscia (Evonik)<br>Claude Seynhaeve, AGORIA & Voka – Flandre occidentale (Bekaert)<br>Gert Verboven, Région Hasselt<br>Guido Veraart, CEB (Portmade)<br>Benoit Willimes, AGD&A<br>Hilde Bruggeman, ASV/NAVES<br>Ilker Aydin, Politique générale – Régie CNI<br>Ilse Eelen, Région Anvers<br>Johan Peeters, CEB (Herfurth)<br>Kim Van de Perre, ASV/NAVES (MSC)<br>Kristin Van Kesteren-Stefan, Autorité portuaire d'Anvers<br>Nicolas Wengler-Mathieu, Région de Liège<br>Immlé De Staercke, AGD&A<br>Paul Hermans, Agoria (Atlas Copco Airpower)<br>Pieter Haesaert, ICC (Customs4trade)<br>Sylvie Groeninck, Fedustria<br>Wendy Saerens, Operations<br>Yves Melin, ICC (Steptoe & Johnson)<br>Kjell Jamin, Agoria (Mazda)<br>Bart Engels, AGD&A<br>Laurent Moyersoën, Alfaport Voka (NxtPort)<br>Christophe Janssens, ASV/NAVES (Hamburgsud) |

## Point 1 à l'ordre du jour : Report de vérification

La déclaration de type D marche parfois. Envoyer une déclaration IM D mène souvent à l'erreur. Si la déclaration IM D est acceptée et sélectionnée pour vérification, pas d'avis de contrôle mais un e-mail. Le Service Automatisation va faire la distinction entre l'erreur (error) pour la déclaration et ensuite - l'automatisation du code de fonction est prévue.

Report de vérification avec déclaration de type D: La Chambre de Régie pilote l'équipe selon le code de localisation du lieu où l'opérateur souhaite que la vérification se déroule. Cela doit donc être un code de localisation qui a été agréé et qui peut être désigné par le déclarant. À l'arrivée, la vérification se fait quasiment immédiatement, également en cas de report vers l'intérieur (ex. CRC Anvers dirige la Chambre de régie d'Hasselt).

Attendu qu'il existe une certaine confusion entre le report de vérification avec la déclaration de type D et le report de vérification sans déclaration de type D (art. 124 CDU), il a été proposé de décrire clairement ces processus. Tim Verdijck va se charger de la rédaction. Cela sera ensuite repris par le Département Processus et Méthodes en vue de consulter le document, de l'améliorer et d'y associer une méthode de travail. Le feed-back du service Automatisation est également nécessaire.

| NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !) | RESPONSABLE | ÉCHÉANCE   |
|---|-------------|------------|
| Point d'action 1: code fonction pour déclaration de type D              | ICT         | ASAP       |
| Point d'action 2: description du processus report de vérification       | Tim Verdyck | 31.10.2018 |

### Point 2 à l'ordre du jour : Recommandations déduites de l'enquête clients

#### 1. Harmonisation des processus

Méthodes de Travail - Processus contrôle de première ligne

Présentation par Anthony Selleslagh (Département Processus et Méthodes) BPM 2.0 – niv 3. Les processus sont high level. Des particularités locales peuvent exister. Le but est donc de continuer à rationaliser ce canevas. Les méthodes de travail restent, certes, internes mais une communication suivra si les adaptations ont un impact sur les opérateurs économiques.

#### 2. Temps de déroulement

Le délai d'exécution d'un contrôle est un critère qui peut être repris dans un SLA. Le groupe de travail Communication & Marketing analyse cela plus en profondeur (e.a. délai d'exécution pour contrôle physique LLP)

L'affirmation selon laquelle des étapes sont sautées devrait être étayée par des exemples concrets

#### 3. Manque de personnel

Certains services sont confrontés à un manque de personnel. Spécifiquement pour le PIF Linkeroever, on pourrait vérifier les modifications organisationnelles et la correction de la planification par la chambre de régie. Est encore examiné par Operations.

En fonction du Brexit, environ 400 fonctionnaires supplémentaires seront engagés. La première vague de 141 recrutements a déjà été déclenchée.

#### 4. Traitement en fonction de l'implication d'autres instances

La douane a souvent été pionnière par le passé et les organes de collaboration existent. Plus récemment, une plateforme de concertation a été créée: CIA, qui donne une structure complémentaire à la concertation. Le premier groupe de travail au sein de CIA est « policy ». Une solution complète comme Single Window se heurte aux limites de ce qui est possible mais des initiatives concrètes sont à présent en développement.

### Point 3 à l'ordre du jour : Prises d'échantillon

Pour l'instant, il y a des sélections accrues pour prises d'échantillon en cas d'exportation suite à des mesures de contrôle et des mesures de limitation - en particulier pour les produits chimiques. Les coordinateurs clients informent les AEO qui opèrent dans les marchandises concernées. Voir la [communication sur le site internet de l'AGD&A](#).